

Sans la signature par FO du Ségur 1 et 2, point de 183 euros !!

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé salue les annonces du Premier Ministre, hier, qui anticipe le versement du CTI de 183 € pour qu'il s'applique dès le mois de novembre 2021 à l'ensemble des soignants du handicap et qui en étend le bénéfice pour ceux « *qui relèvent des foyers et établissements de ce secteur à la charge des départements.* »

Les amendements gouvernementaux à la loi de financement de la Sécurité Sociale qui devraient être ainsi proposés, régleront pour partie et en amont de la conférence sociale prévue dans l'accord Ségur 2, le sort de 20 000 agents qui étaient dans l'attente de leur intégration à cette mesure.

La Fédération qui n'a pas cessé de porter les revendications des agents, continuera d'être présente et portera le mandat qui est le sien lors de l'ouverture de la conférence sociale qui s'orientera vers les métiers de la filière éducative. Cette conférence introduite dans l'accord du Ségur 2 aura lieu, selon le gouvernement, avant le 15 janvier.

Si le volet salarial des Ségur est important, nous devons également trouver des réponses aux conditions de travail extrêmement dégradées que les agents subissent au quotidien dans la FPH et le secteur social et médico-social.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 9 novembre 2021